

Service Municipal d'Action Culturelle, action lecture publique et médiathèque - Dépôt de demande d'Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales

Dans le cadre du plan "France Relance" initié par le Gouvernement pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, le Centre National du Livre (CNL), alloue sous conditions, une subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales. Cette aide a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques. La subvention est ouverte en deux phases : l'une en 2021 et l'autre en 2022.

La commune de Saint-Junien remplissant les critères d'éligibilité suivant :

- être une bibliothèque de lecture publique territoriale
- disposer d'un personnel permanent formés à la bibliothéconomie
- proposer au public un accès direct aux collections et ne pas pratiquer la location d'ouvrages

Et attestant que :

- les crédits d'acquisition de livres imprimés inscrits au budget 2020 du Service Municipal d'Action Culturelle, pour son action lecture publique et médiathèque, s'élèvent à 20 301,69 € dans le dernier exercice comptable clos de 2020
dont des crédits d'acquisition de livres imprimés auprès des librairies indépendantes inscrits au budget 2020 du Service Municipal d'Action Culturelle, pour son action lecture publique et médiathèque, s'élevant à 18 050,58 € dans le dernier exercice comptable clos de 2020
- dans le budget 2021 du Service Municipal d'Action Culturelle, pour son action lecture publique et médiathèque, les crédits d'acquisition de livres imprimés, inscrits à hauteur de 20 500 €, sont maintenus par rapport à 2020
- l'ensemble des usagers ont accès aux collections acquises

La commune de Saint-Junien sollicite le concours financier de l'Etat, via le CNL, pour une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales à hauteur de 25% calculé à partir du montant des crédits alloués par la commune de Saint-Junien à l'achat de livres imprimés 2021

Le Conseil municipal, après délibération,

- SOLLICITE le concours financier de l'Etat, via le CNL, pour une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales à hauteur de 25% calculé à partir du montant des crédits alloués par la commune de Saint-Junien à l'achat de livres imprimés 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard